



**Bulletin d'informations**

**Avril 2015 - n°9**

*Vie locale*



*Commémoration du 8 mai 1945*

La population est invitée à célébrer la commémoration du 8 mai,  
**vendredi 8 mai 2015, à 11h à Lorette.**

*Église de Lorette : statue de la vierge*



La commission de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) en date du 12 février n'a pu examiner la protection de cet objet au titre des Monuments Historiques. Monsieur EYMARD, conservateur adjoint de la DRAC, a rencontré à ce sujet, le 23 avril, Mesdames BOISSONNEAU, MAURIAL et LEYRITS ainsi que Messieurs BOISSONNEAU et POUDENS, pour conforter cette possibilité. Ils ont pu remettre à cette occasion différents livrets retraçant l'histoire de Notre Dame de Lorette.

Par ailleurs, Notre Dame de Lorette pourrait s'inscrire dans le Label de Pays d'Art et d'Histoire, examiné actuellement par la DRAC, en extension du Label Ville d'Art et d'Histoire obtenu par La Réole.

*A.C.C.A.  
assemblée générale*

L'association des chasseurs de la commune invite les chasseurs et les propriétaires à son assemblée générale

**vendredi 15 mai à 20 heures, à la salle des fêtes.**

*Repas des chasseurs*

Samedi 6 juin à 20 heures – salle des fêtes  
18 € - gratuit pour les moins de 12 ans  
apporter le couvert

Inscriptions :

Éric Dutrec : 0630048169

Sébastien Rapin : 0687868790

*Réalisation d'inventaires du patrimoine naturel par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique*



Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique ainsi que **les agents de CBN en charge de la réalisation des inventaires**, sont autorisés, par arrêté préfectoral, à procéder du 27 avril 2015 au 15 octobre 2015 sur le territoire de 78 communes de la Gironde, **dont Saint Michel de Lapujade**, à la mise en œuvre d'un programme de prospections botaniques ciblées sur les espèces messicoles en Aquitaine. A cet effet, ils **sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes** (à l'exception des locaux consacrés à l'habitation).



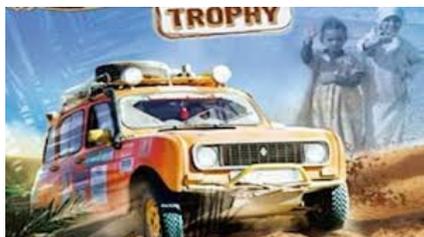
## Campagne PAC 2015

Cette année, la période de l'ouverture de l'outil Télépac est exceptionnellement fixée du 27 avril au 9 juin. À titre dérogatoire, pour l'année 2015, les télédéclarations parvenues entre le 10 juin et le 6 juillet pourront être instruites, mais donneront lieu à pénalité automatique (1 % par jour ouvré).

## #CAMPAGNE PAC 2015

NOUVEAU CALENDRIER DE DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDES  
27 AVRIL > 9 JUIN DOSSIER PAC & AIDES SURFACES  
1<sup>ER</sup> MARS > 15 MAI AIDES COUPLÉES BOVINES

telepac.agriculture.gouv.fr



### Raid 4L TROPHY

Stella RAPIN et Fabien EGAL, sous couvert de l'Association Lamothe-Jeunesse participeront en 2016 à ce raid.



Desert Adventure!

C'est une formidable aventure humaine, sportive et solidaire pour les étudiants âgés de 18 à 29 ans. En ligne de mire, Marrakech, destination finale d'un périple de 10 jours, et près de 6000 kms avalés sur les routes de France, d'Espagne et sur les pistes du Maroc. Autant d'éléments qui font du Raid 4L Trophy le plus grand raid étudiant d'Europe.

Les équipages embarquent à bord de leur 4L du matériel et des fournitures scolaires destinés aux enfants les plus démunis du Maroc.

Entreprises, particuliers, collectivités locales, tous peuvent participer financièrement, en fournissant des équipements ou en aidant à la préparation de la 4L.



## Réunions Publiques du SCOT du Sud Gironde

### Une réunion publique aura lieu

**jeudi 21 mai à 18h30 à la salle de Conférences,**  
Hôtel de ville de LA REOLE

pour présenter ce projet territorial intitulé Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et recueillir l'avis de la population.

## Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2015

### Vote du budget 2015 de la Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 ainsi équilibré :

Fonctionnement	325 579.85 €
Investissement	371 800.00 €

Il précise que les opérations d'investissement budgétées sont la transposition des objectifs discutés lors des précédentes réunions ; qu'en matière de dépenses de fonctionnement, l'objectif demeure la maîtrise de leur montant.

En investissement, les principales prévisions portent sur :

- Éclairage Église de Lorette
- Voirie
- Aire de jeux
- Aménagement place Lorette
- Logements Lorette (bibliothèque)
- Tracteur et matériel

**Après étude détaillée, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce budget primitif 2015.**

### Discussion et vote sur dissolution du CCAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis de nombreuses années, le budget du CCAS n'a pas été utilisé. Il précise que dans le cas où un soutien social serait nécessaire, le budget communal pourrait prendre en charge ce type de dépenses.

Après débat, le conseil municipal décide la suppression du budget du CCAS.

**Adhésion à l'association girondine des territoires impactés par les cavités souterraines**

### **et mouvements de terrains dénommée : AGTICM**

Monsieur le Maire précise qu'il a participé à l'assemblée générale de cette association qui s'est tenue le samedi 11 avril à NERIGEAN. Une quarantaine de communes sur les 125 concernées par ces phénomènes naturels était représentée. 12 communes du canton sont concernées. Pour St Michel, la carrière se situe dans le sous-sol de la propriété de Mme SERRANO, parcelles ZA 40 et 117 lieu-dit La Rye, mais déborde sous le chemin rural N° 7 et les vignes de Monsieur FORCATO parcelles ZA 116.

Un risque d'éboulement existe sur ce secteur, cartographié par le bureau des carrières du Conseil Général. Monsieur P. BOISSONNEAU, l'ancien maire, a pris le 03 août 2009 un arrêté limitant le passage sur le chemin rural.

La participation financière est de 0.20 €/habitant, soit 40 € par an.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE :**

- **de déléguer à Monsieur le Maire** la signature de la demande d'adhésion, au nom de la commune, à l'Association Girondine des Territoires Impactés par les Cavités souterraines et Mouvements de terrains dénommée : AGTICM, dont l'objet est de se concerter et de mutualiser les moyens et les compétences pour bâtir une politique contractuelle cohérente de prévention des risques naturels liés à la présence des cavités souterraines et falaises,

- **de désigner un délégué référent en la personne de Christian MALANDIT-SALLAUD** qui représentera la commune dans les instances de l'association

- **et d'un délégué suppléant chargé éventuellement de l'assister Serge FORCATO.**

### **Modification des statuts du Syndicat Départemental Énergie Électrique de la Gironde.**

Le SDEEG a proposé de modifier ses statuts en se dotant de nouvelles compétences en matière d'autorisation du droit des sols, de distribution publique d'eau potable et de gestion des hydrants, d'assainissement et de déchets.

Afin de ne pas créer de monopole, avec les conséquences que l'on peut envisager, le Comité Syndical d'Électrification de l'Entre Deux Mers, auquel appartient notre commune, a décidé, à l'unanimité, de rejeter les propositions du SDEEG et a décidé que chacune des 94 communes adhérentes se prononcera contre.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**REFUSE** l'adhésion à ces nouvelles compétences du SDEEG,

**DÉCIDE** le maintien de la commune dans les différents syndicats dont elle est depuis de nombreuses années adhérente,

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.**

#### **Tarif mise à disposition salle des fêtes**

Le Conseil Municipal décide de ramener de 200 à 150 € le tarif de remboursement de frais pour mise à disposition de la salle des fêtes pour les personnes n'ayant pas d'attaches sur la commune, chauffage (30 €) en plus.

#### **Révision toiture église de St Michel**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DUTREC pour la révision de la toiture (remaniage de couverture et traitement anti-mousse) et remplacement de tuiles.

Le conseil municipal retient la réfection des parties nord et est pour un total de 3 074,50 TTC  
Le traitement de la partie sud est reporté.

### **Cahier de Recommandations Architecturales, Urbaines et Paysagères**

Monsieur le Maire présente le cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères, prévu et financé dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, mais dont la réalisation ne sera effective qu'en 2015.

Ce cahier de recommandations, élaboré par le cabinet Escoffier, devra recevoir l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) au cours d'une réunion en mai ou juin 2015.

La présentation de ce jour doit permettre à chacun de faire valoir ses observations.

Monsieur le maire présente le contexte d'élaboration et objet du présent cahier de prescriptions et s'attarde sur quelques recommandations préconisées :

- Concernant la volumétrie principale, les recommandations seraient les suivantes :

- Implanter le faîtage des constructions parallèlement à la voie,
- Implanter la façade avant de la construction principale à l'alignement de la voie ou dans un retrait maximal de 5 m par rapport à celle-ci,
- Implanter la construction en limite séparative latérale de parcelle, ou en retrait à condition de

respecter une distance au moins égale à la moitié de la hauteur du mur faisant vis-à-vis, avec un minimum de 3m.

- Pour l'implantation du bâti sur la parcelle, afin de respecter la morphologie des entités bâties et le caractère naturel et privé des jardins, il est recommandé :

- D'accoler les annexes au bâtiment principal, en respectant les prescriptions de hauteur et d'aspect délivrées dans les fiches 3 et 4 du cahier
- Si les annexes sont détachées du bâtiment principal (abri de jardin, serre), d'assurer leur implantation à l'arrière dudit bâtiment, en respectant un retrait maximal de 20 m par rapport à la façade arrière.

**De l'avis général**, après discussion, il ressort que ce projet ne tient pas compte de l'évolution des constructions ces dernières années ; si ce cahier avait été mis en place au cours du dernier mandat, les dix dernières constructions neuves n'auraient pas pu être édifiées.

**En conséquence**, le conseil municipal souhaite que le document qui sera présenté aux aménageurs soit un document de sensibilisation et de recommandations tout en restant un outil pédagogique sans portée réglementaire. Il charge Monsieur le Maire d'en faire part au cabinet et à l'Architecte des Bâtiments de France lors de la réunion prévue au cours de second trimestre.

Monsieur le maire précise toutefois que si une carte communale était mise en place, ce cahier s'imposerait d'office (dans le cadre d'un PLUi, vraisemblablement aussi...), que par ailleurs, dans le périmètre des bâtiments historiques, l'ABF aura (malheureusement) toujours le dernier mot.

### Questions diverses

Monsieur le Maire expose les sujets suivants :

➤ **l'entrée du parking** situé place du 19 mars 1962 a été dégradée par le camion de collecte de verre qui utilise cet accès au lieu de collecter depuis la voie communale comme convenu avec COVED : il fait plusieurs propositions pour limiter cet accès (mise en place de barrière, poteaux,...)

Le conseil municipal convient de réduire l'entrée en posant des potelets identiques à ceux existants devant la salle des fêtes et la mairie, tout en préservant l'accès des traiteurs et des habitants.

➤ Un **aménagement du parking** est à prévoir ; arbustes, haie dans la continuité du parking goudronné. Cependant il existe des parties bétonnées surélevées, (ancienne borne verre, ball trap) qui devraient être enlevées. Le conseil est favorable à cette option.

➤ Des **petits travaux** sont prévus pour interdire le tour de la salle au droit des toilettes de l'atelier.

➤ Le changement des toilettes, du cumulus de **l'atelier communal** ainsi que l'installation d'un robinet extérieur à cet atelier seront réalisés par l'agent d'entretien, ce qui représente une économie de près de 600 € comparé au devis présenté.

➤ Pour la réfection de **l'électricité de l'église de Lorette** nous sommes en attente de deux devis depuis plus d'un mois et de la visite d'une troisième entreprise le jeudi 24 avril.

➤ Concernant les **travaux de Voirie** : après discussion et révision des métrés sur un devis initial de 20 949.50 € HT, Eurovia propose un nouveau devis de 14 917 € HT pour la réfection des CR 16,1 et 2.

Des devis ont été demandés à deux autres entreprises, Silomi et ESBTP ; sans réponses à ce jour,

➤ La Communauté de Communes prévoit des travaux sur la voie communale VC1 du bas du bourg jusqu'à la départementale, lieu-dit « Roc de Martet » .

➤ Il existe un **problème d'évacuation des eaux pluviales** et usées de la salle des fêtes, du logement, et de Monsieur Quincampoix qui se déversent dans les champs en contre bas, busé sur 100 m puis dans un fossé aujourd'hui bouché, dans une parcelle appartenant à Monsieur Soret, ce qui a créé une mouillère. Des travaux sont à prévoir ; reste à déterminer lesquels (poursuite du busage ou creusement du fossé), en accord avec le propriétaire.

➤ **L'accès au cimetière de St Michel** est possible, côté nord, en passant chez Monsieur Dutrec Sébastien, lequel a renouvelé son autorisation écrite, le 28 janvier 2013. Cependant, il conviendrait que cette autorisation soit transformée en convention.

➤ **Rallye des 4L Trophy 2016**, Monsieur le Maire présente le projet de Stella RAPIN et de Fabien EGAL. Après étude de leur dossier, le conseil municipal décide à l'unanimité de leur accorder la somme de 150 €.

### Information secrétariat de mairie

**Fermeture le 5 mai (formation) et le 7 mai (congés).**

En cas d'urgence, le Maire reste à votre disposition. Merci.